

Vendredi, 26 novembre 2020

P9_TA(2020)0333

Élimination des droits de douane sur certains produits *I****Résolution législative du Parlement européen du 26 novembre 2020 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'élimination des droits de douane sur certains produits (COM(2020)0496 — C9-0284/2020 — 2020/0253(COD))****(Procédure législative ordinaire: première lecture)**

(2021/C 425/28)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2020)0496),
 - vu l'article 294, paragraphe 2, et l'article 207, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C9-0284/2020),
 - vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
 - vu l'engagement pris par le représentant du Conseil, par lettre du 18 novembre 2020, d'approuver la position du Parlement européen, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
 - vu l'article 59 de son règlement intérieur,
 - vu le rapport de la commission du commerce international (A9-0217/2020),
1. arrête sa position en première lecture en faisant sienne la proposition de la Commission;
 2. demande à la Commission de le saisir à nouveau si elle remplace, modifie de manière substantielle ou entend modifier de manière substantielle sa proposition;
 3. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

P9_TC1-COD(2020)0253**Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 26 novembre 2020 en vue de l'adoption du règlement (UE) 2020/... du Parlement européen et du Conseil relatif à l'élimination des droits de douane sur certaines marchandises***(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, le règlement (UE) 2020/2131.)*
